26 ans et

plus\*

21-25 ans

70%



# CONTRATS EN ALTERNANCE REMUNERATIONS ET AIDES A L'EMBAUCHE

Simulateur sur le portail alternance

### **REMUNERATIONS**

Contrat d' Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
1ere année	27%	43%	53%	
	477,07 €	759,77 €	936,47 €	
2eme année	39%	51%	61%	100%
	689,10€	901,13 €	1 077,82 €	1 766,92 €
3eme année	55%	67%	78%	
	971,80 €	1 183,83 €	1 378,20 €	

а	u Bac pro ou	3370	, 6,0	
	e <b>chnologique</b> ent Bac général)	971,81 €	1 236,85 €	100%
	Niveau initial égal ou	65%	80%	1 766,92 €
	supérieur au Bac pro ou technologique	1 148,50 €	1 413,54 €	

Moins de

21 ans

55%

#### % SMIC brut au 1er janvier 2024

\*% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

#### % SMIC brut au 1er janvier 2024

Contrat de

**Professionnalisation** 

Niveau initial inférieur

\* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr



## AIDES A L'EMBAUCHE

Contrat d'Apprentissage	Moins de 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
1) Aide unique	✓	✓	✓ Sous conditions
2) Absence calcul effectif entreprise	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
3) Réduction générale	<b>✓</b>	✓	<b>✓</b>
4) Déductions fiscales TA	<b>√</b>	✓	<b>√</b>
5) Bonus alternant			<b>✓</b>
6) Aide AGEFIPH	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>

Contrat de Professionnalisation	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
1) Aide unique	✓	<b>√</b>	✓ Sous conditions
2) Aide Pôle Emploi DE+26 ans	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
3) Aide Pôle Emploi de + de 45 ans	<b>√</b>	<b>√</b>	✓
4) Réduction générale	<b>√</b>	<b>√</b>	✓
5) Absence calcul effectif entreprise	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
6) Bonus alternant			<b>√</b>
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓
8) Aide Emplois Francs	<b>✓</b>	<b>✓</b>	<b>✓</b>
9) Aide Région Bourgogne Franche- Comté	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>✓</b>



AIDES A L'EMBAUCHE suite			
Contrat d'apprentissage (suite)	Contrat de professionnalisation (suite)		
1) Aide unique recrutement d'un alternant https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de- presse/article/developpement-de-l-apprentissage-le-gouvernement-maintient- en-2024-l-aide-au	Aide unique recrutement d'un alternant <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/developpement-de-l-apprentissage-le-gouvernement-maintient-en-2024-l-aide-au">https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/developpement-de-l-apprentissage-le-gouvernement-maintient-en-2024-l-aide-au</a>		
<ul> <li>Aide unique de 6 000 € maximum versée uniquement au titre de la 1ère année d'exécution du contrat d'apprentissage</li> <li>Pour tout contrat signé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024</li> <li>Pour tous les apprentis, y compris sportifs haut niveau et TH &gt;29 ans et salariés qui suspendent leur CDI</li> <li>Concerne les diplômes ou les titres à finalité professionnelle de niveau 7 maximum</li> <li>Pour les entreprises +250 salariés aide soumise sous conditions d'atteinte d'un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif</li> <li>Versement mensuel par l'ASP</li> </ul>	Aide unique de 6 000 € maximum versée uniquement au titre de la 1ère année d'exécution du contrat de professionnalisation  Pour tout contrat signé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024  Uniquement pour les alternants de -30 ans  Concerne les diplômes, les titres professionnels de niveau 7 maximum, et le CQP  Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés  Versement mensuel par l'ASP après envoi du bulletin salaire		
2) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs	2) Aide Pôle Emploi DE +26 ans  2 000 € maximum  Aide cumulable avec l'aide unique recrutement alternant  Versement en 2 fois  Pas de licenciement économique dans les 6 mois  Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat  formulaire Aide contrat de professionnalisation		
	3) Aide Pôle Emploi de + 45 ans 2 000€ maximum  ➤ Versement en 2 fois après 10ème mois contrat  ➤ Pas licenciement économique dans les 6 mois		

Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat <u>formulaire Aide contrat de professionnalisation</u>



AIDES A L'EMBAUCHE suite			
Contrat d'Apprentissage (suite)	Contrat de Professionnalisation (suite)		
4) Réduction générale des charges sociales  Informations sur le site URSSAF	4) Réduction générale des charges sociales  Informations sur le site URSSAF		
5) Déductions de la Taxe Apprentissage  La créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle  Dons en nature	5) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.		
6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)  Demandez une simulation à votre conseille	6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)  Demandez une simulation à votre conseiller		
7) Aide AGEFIPH à l'embauche 4 000€ maximum  Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.  Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.  informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph	7) Aide AGEFIPH à l'embauche 5 000€ maximum  Aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.  Demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.  informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph		
	<ul> <li>8) Aide Emplois Francs         Aide plafonnée à 15 000€ pour une embauche en CDI ou 5 000€ pour une embauche         en CDD</li></ul>		



AIDES A L'EMBAUCHE suite		
Contrat d'Apprentissage (suite)	Contrat de Professionnalisation (suite)	
	9) Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté Aide comprise entre 1 000€ et 2 000€ pour les entreprises de Bourgogne Franche- Comté qui embauchent en contrat de professionnalisation CDI.  Il appartient à l'OPCO d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi.  informations	

## **AUTRES AIDES**

Pour les contrats d'apprentissage, des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées.